



BARÈME D'HONORAIRES

LAFORÊT AVENIR IMMOBILIER
SAS au capital de 2000€ - RCS FOIX 828 378 687
Siège social : 3bis Route de Mirepoix – 09100 PAMIERS
Tel : 05.81.30.00.56 - E-mail : pamiers@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 1^{er} Janvier 2024

Honoraires de transaction :

Prix de vente	Honoraires TTC
De 0 à 59 999 €	9,5% avec un minimum de 4 000€
De 60 000 € à 85 000 €	9%
De 85 001 € à 110 000 €	8,5%
De 110 001 € à 135 000 €	8%
De 135 001 € à 160 000 €	7,5%
De 160 001 € à 200 000 €	7%
De 200 001 € à 250 000 €	6,5%
De 250 001€ à 300 000 €	6%
De 300 001€ à 500 000 €	5,5%
De 500 000€ et +	5%

Les honoraires sont à la charge du (vendeur/de l'acquéreur), sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cas particulier :

Vente interactive : Les honoraires au titre d'un mandat commercialisé en vente interactive seront obligatoirement à la charge du vendeur

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Autres prestations

Avis de valeur : 150 € à la charge du (vendeur / non facturé dans le cadre d'un mandat de vente confié à l'agence).

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

	Charge bailleur	Charge locataire
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	4 € TTC / m ² de surface habitable	4 € TTC / m ² de surface habitable
État des lieux d'entrée	1,5 € TTC / m ² de surface habitable	1,5 € TTC / m ² de surface habitable
Entremise et négociation	50 € TTC	X

Honoraires pour les autres types de baux :

	Charge bailleur	Charge locataire
Bail professionnel	15% TTC du loyer annuel HT Frais de renouvellement du bail : 150 €	15% TTC du loyer annuel HT Frais de renouvellement du bail : 150 €
Bail commercial	10% TTC du loyer annuel HT Frais de renouvellement du bail : XX €	10% TTC du loyer annuel HT Frais de renouvellement du bail : 150 €
Bail stationnement (parking, garage...)	100 € TTC	100 € TTC

Honoraires d'état des lieux de sortie :

	Charge bailleur	Charge locataire
Etat des lieux de sortie bail nu	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 1,5 € TTC / m ² de la surface habitable	X
Etat des lieux de sortie bail meublé	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 1,5 € TTC / m ² de la surface habitable	X
Etat des lieux de sortie bail commercial ou professionnel	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 100 € TTC < 100 m ² et 200 € TTC > 100 M ²	X
Etat des lieux de sortie stationnement	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 50 € TTC	X
Etat des lieux via commissaire de justice	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire

Autres prestations :

Avis de valeur locative : (non facturé)